

MANDAT

Soutien à la révision des programmes de soutien financier en culture

Division art et patrimoine - VILLE DE LAVAL

La Ville de Laval reconnaît la culture comme 4e pilier du développement durable qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions sociales, économiques, environnementales et culturelles en intervenant dans chacun des champs et considérer leur transversalité et leur interdépendance selon une approche intégrée.

Maître d'œuvre du développement culturel sur son territoire, la Ville de Laval souligne la nécessité de travailler en partenariat avec les acteurs culturels dans une perspective structurée et intégrée. La Ville reconnaît que la vitalité de Laval repose sur le travail des organisations du milieu, les véritables ambassadeurs de l'identité lavalloise.

Contexte

Guidée par les grands principes de la [Vision stratégique Laval 2035 : urbaine de nature](#) et le [Plan de développement culturel de la région de Laval 2019 -2023](#) (PDCRL), la Ville de Laval soutient depuis plus de 35 ans les organismes culturels professionnels ou œuvrant dans le secteur du loisir culturel. En 2023, des programmes de soutien professionnel financier et en service ont été offerts à 28 organismes culturels professionnels et 34 organismes de loisir culturel admis au registre municipal dans le cadre de la [Politique d'admissibilité au soutien municipal](#). Les grands principes de cette Politique visent à offrir un soutien équitable, efficient et transparent aux organismes dans un contexte de rareté des ressources, de garantir une utilisation juste et équitable des ressources financières, humaines et matérielles en assurant une cohérence avec la vision, les orientations, les politiques et les plans d'action de la Ville.

Dans cette perspective, et afin de consolider le financement public des acteurs culturels par l'actualisation des programmes municipaux (orientation 2.2.2 du PDCRL), la Ville de Laval procède à la révision des programmes de soutien au fonctionnement des organismes culturels professionnels et de loisir culturel. Prévues pour une mise en œuvre à l'automne 2025, les nouveaux programmes ont pour objectifs de :

- Soutenir les organismes en cohésion avec les valeurs et orientations municipales
- Répondre aux besoins actuels des organismes culturels lavallois
- Développer des programmes complémentaires aux autres programmes de soutien financier accessibles aux organismes culturels
- Tendre vers l'équité dans le soutien entre les organismes

Mandat

La Ville de Laval souhaite obtenir les services d'un professionnel dans le but de participer à la révision des programmes de soutien au fonctionnement. À cet effet, le mandataire devra offrir un accompagnement spécialisé auprès de l'équipe de la division art et patrimoine de la Ville de Laval et procéder aux travaux requis dans le cadre de son mandat en collaboration avec la responsable de la révision. Le mandat de soutien à la révision des deux programmes de soutien financier au fonctionnement des organismes culturels comprend :

- 1. Une étude des programmes de soutien existants aux organismes culturels incluant :**
 - 1.1. Une analyse de la version actuelle des programmes de soutien financier et en services dans l'écosystème culturel lavallois
 - 1.2. L'organisation d'une activité de consultation en collaboration avec Culture Laval et le traitement des données collectées
 - 1.3. Une analyse comparative avec d'autres programmes qui soulève les meilleures pratiques de villes similaires à Laval avec et sans la présence d'un Conseil des arts.
- 2. Les orientations des deux nouveaux programmes de soutien aux organismes culturels incluant :**
 - 2.1. Les recommandations basées sur les résultats de l'étude : objectifs, critères, impact financier, modalités d'analyse, protocole d'entente, etc.
 - 2.2. Des outils de suivi pour évaluer l'efficacité des nouveaux programmes au fil du temps.

Livrables

1. Étude des programmes de soutien aux organismes culturels existants
2. Orientations stratégiques des deux programmes de soutien financier révisé
3. Données brutes et tout autre document ayant servi à l'élaboration de l'étude

Durée et honoraires

Le mandat est d'une durée maximale de vingt-deux (22) semaines, débutant dès son octroi et se termine au plus tard le 31 juillet 2024.

La personne titulaire du mandat disposera d'un montant d'honoraires maximal de 25 000 \$ incluant les taxes, les honoraires professionnels et les autres frais afférents pour la réalisation complète du présent mandat. Seules les heures travaillées seront rémunérées et en aucun cas le montant final payé ne pourra dépasser le montant maximal prévu mentionné plus haut. Ce montant est valide pour toute la durée du mandat et ne pourra être majoré pour quelque raison que ce soit.

La Ville effectuera les paiements à la réception de factures dans un délai prévu par le Service des Finances, suivant un calendrier d'avancement du mandat déterminé conjointement par le mandataire et la responsable du projet. La facture doit porter le nom du projet, le numéro de dossier, la période de facturation et l'étape d'avancement du projet.

Expérience recherchée

- Expertise en recherche et analyse
- Excellente connaissance en gestion et financement d'OBNL
- Expertise en évaluation de programmes sera un atout
- Connaissance du milieu culturel sera un atout
- Connaissance du milieu municipal sera un atout
- Connaissance du milieu lavallois sera un atout
- Expertise dans la mise en place d'outils de consultation
- Expérience de travail en collaboration, partenariats



Le mandataire s'engage à collaborer entièrement avec la responsable du projet et les autres partenaires de la région dans la réalisation du mandat et à tenir compte de toutes les recommandations relativement à l'exécution du travail confié. Des rencontres hebdomadaires seront nécessaires au cours de la réalisation du mandat.

Dépôt de l'offre de service

Pour soumettre votre offre, vous devez nous faire parvenir un CV incluant une présentation des mandats pertinents réalisés, une proposition de table des matières des livrables 1 et 2 ainsi qu'une lettre de présentation et ce, **au plus tard le 23 février à 16 h 00** au courriel suivant : artetculture@laval.ca.

Merci d'indiquer en objet de votre courriel la mention suivante : Offre de mandat : Soutien à la révision des programmes de soutien financier.

Responsable du projet :

Madame Anne Sophie Gagnon
Régisseuse – Développement du milieu - Division art et patrimoine
Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social
Courriel : a-s.gagnon@laval.ca

Nous remercions toutes les personnes ayant répondu à cette offre de leur intérêt envers la Ville de Laval; toutefois, nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une rencontre.